

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

10 NOVEMBRE 2021

ROLAND RENARD COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction et d'exploitation de la canalisation de transport de gaz naturel ou assimilé en vue d'instaurer les servitudes d'implantation de l'ouvrage situé sur les communes d'Issoudun et de Saint-Aoustrille

● Objet de l'enquête :

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concerne des travaux de construction et d'exploitation d'une canalisation de transport de gaz naturel en vue d'établir les servitudes d'implantation de l'ouvrage situé sur les communes de Saint-Aoustrille à Issoudun.

GRTgaz souhaite restructurer et moderniser son réseau d'alimentation en gaz naturel d'Issoudun du tronçon Saint-Aoustrille/Issoudun.

L'implantation actuelle de l'ouvrage qui comprend notamment une traversée aérienne en encorbellement sous un pont et plusieurs tronçons situés dans des tabliers de ponts, rend de ce fait la maintenance de cet ouvrage compliquée.

Les difficultés d'accès de plusieurs postes de livraison actuels rendent leur déplacement nécessaire.

L'ouvrage neuf permettra de répondre aux dernières exigences réglementaires par une meilleure intégration dans son environnement immédiat.

● Prescripteur :

L'arrêté préfectoral du 03 septembre 2021 ordonne l'ouverture d'une enquête publique en mairie d'Issoudun, siège de l'enquête, du mardi 28 septembre 2021 à 14h00 au mercredi 13 octobre 2021 à 18h00 inclus soit une durée de 16 jours en ce qui concerne la demande de déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction et d'exploitation de la canalisation de transport de gaz naturel ou assimilé en vue d'instaurer les servitudes d'implantation de l'ouvrage situé sur les communes d'Issoudun et de Saint-Aoustrille, présentée par la société GRTgaz.

● Arrêté pris en application principalement :

- ✓ Du code de l'énergie et notamment les articles L431-1, L433-1 et L433-12 ;
- ✓ Du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L 121-1 et suivants et R.121-1 et suivants ;
- ✓ Du code de l'environnement et notamment les articles L555-25 et suivants portant sur la déclaration d'utilité publique et servitudes ;
- ✓ Du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- ✓ De la demande d'instruction déposée le 22 février 2021 et complétée le 17 juin 2021 par la société GRTgaz comprenant le dossier de demande d'autorisation de construire et d'exploiter AP-SGN-0164 une canalisation de transport de gaz et ses installations annexes sur les communes d'Issoudun (36) et de Saint-Aoustrille (36), la demande de déclaration d'utilité publique ainsi que le dossier technique de mise en arrêt définitif d'exploitation PEPB-81SS-PAD associé ;
- ✓ De la décision du Tribunal administratif de Limoges du 23 juillet 2021, par laquelle ce dernier a désigné Roland RENARD en qualité de commissaire-enquêteur ;

● Durée, siège et lieux d'enquête :

L'enquête s'est déroulée du mardi 28 septembre 2021 à 14h00 au mercredi 13 octobre 2021 à 18h00. Le dossier d'enquête était consultable, aux heures et jours habituels d'ouverture au public, à la mairie d'Issoudun (siège de l'enquête) et à la mairie de Saint-Aoustrille,

Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction et d'exploitation d'une canalisation de transport de gaz située sur les communes d'Issoudun et de Saint-Aoustrille

et notamment pour les permanences du commissaire enquêteur ;

le mardi 28 septembre de 14h00 à 18h00 à la mairie d'Issoudun

le jeudi 7 octobre de 09h00 à 12h00 à la mairie de Saint-Aoustrille

le mercredi 13 octobre de 14h00 à 18h00 à la mairie d'Issoudun

À l'adresse Internet : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Operations-d-amenagementDeclaration-d-Utilite-Publique-cessibilite-captages-autres/Declaration-d-Utilite-Publique-cessibilite>.

Les observations pouvaient être transmises par courrier électronique à l'adresse : *pref-be-ep-dup-grtgazissoudun@indre.gouv.fr*

- Dossier d'enquête :

Le dossier mis à disposition du public était composé d'un ensemble de 10 documents pour un total de 604 pages ou feuilles et d'un registre d'enquête

	Désignation du document	Contenu du document	
N° de pièce	RESUME NON TECHNIQUE DU DOSSIER	<i>Code de l'Environnement/WL 723-6. R 555-8-70</i>	
1	IDENTIFICATION DU PETITIONNAIRE et LETTRE DE DEMANDE	<i>Code de l'Environnement Art. R. 555-8-1</i>	
2a	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES DE L'OUVRAGE DE TRANSPORT PREVU	<i>Code de l'Environnement Art R 555-8-3</i>	
2b	NOTICE JUSTIFIANT L'INTERET GENERAL DU PROJET / NOTICE EXPLICATIVE /APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES	<i>Code de l'Environnement Art R. 555-32 Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique Art. R112-4</i>	
3	JUSTIFICATION DU TRACE, CARTES ET EMPRUNTS DU DOMAINE PUBLIC	<i>Code de l'Environnement Art R. 555-8-4 R 555-8-9 Code Général des Collectivité Territoriales Art R 2333-114 à R 2333-119 (occupation temporaire) Code Général des Collectivité Territoriales Art R 3333-12 à R. 3333-13 (occupation provisoire)</i>	
4	VOLET ENVIRONNEMENTAL	<i>Code de l'Environnement Art. R 122-2 et suivants. R 214-1 et suivants. Art. R 414-19 et suivants, Art R 555-9-1 et 2 R. 555-10</i>	
5	ETUDE DE DANGERS (<i>volets générique et spécifique</i>)	<i>Code de l'Environnement Art R 555-8-5 et R. 555-10-1</i>	
6	ANNEXE FONCIERE SUR LES SERVITUDES ET LES ACQUISITIONS	<i>Code de l'Environnement Art R 555-8-8, R 555-30</i>	
7	MEMOIRE EXPOSANT LES CAPACITES TECHNIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DU PETITIONNAIRE	<i>Code de l'Environnement Art R 555-8-2</i>	
8	TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE ET INSERTION DANS LA PROCEDURE	<i>Code de l'Environnement Art R 555-16, R 555-32, R 555-33 Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique Art R.111-1 à R112-24, R121-1</i>	
9	CONVENTIONS AVEC LES TIERS (<i>sans objet pour le présent projet</i>)	<i>Code de l'Environnement Art. R. 555-8-6 et R 555-8-7</i>	
10	DOSSIERS DE MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME (<i>sans objet pour le présent projet</i>)	<i>Code de l'urbanisme Art L 153-49 et suivants. R. 153-14</i>	
11	BILAN DE LA CONCERTATION	<i>Code de l'environnement Art L 121-15-1 et suivants, R. 121-21</i>	

-

Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction et d'exploitation d'une canalisation de transport de gaz située sur les communes d'Issoudun et de Saint-Aoustrille

La numérotation des pages n'est pas continue mais reprise dossier par dossier ce qui ne facilite pas la lecture du dossier. Toutefois il s'agit d'un document de bonne facture.

Le résumé non technique du dossier développe fort bien les tenants et aboutissants de la restructuration de l'alimentation en gaz d'Issoudun.

Un certain nombre de pièces sont sans objet dans le présent projet :

CONVENTIONS AVEC LES TIERS pièce N° 09

DOSSIERS DE MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME pièce N° 10

BILAN DE LA CONCERTATION pièce N° 11

En effet ce projet n'étant pas soumis à étude d'impact il n'y a pas nécessité d'une concertation préalable.

Toutefois différents services et organismes, les propriétaires et exploitants susceptibles d'être concernés par ce projet ont été consultés par GRTgaz.

● **Publication affichage et information :**

- L'avis d'enquête est paru :
dans la Nouvelle République du vendredi 17 septembre et du vendredi 1^{er} octobre 2021
dans L'AURORE PAYSANNE du VENDREDI 17 SEPTEMBRE et du VENDREDI 1ER OCTOBRE 2021.
- L'affichage "à la porte de la mairie" de Saint-Aoustrille était réalisé dans les règles.
Pour Issoudun l'affichage est réalisé dans le sas d'entrée de la mairie. Tous types de documents y demeurent simultanément et ne sont visibles qu'aux heures d'ouverture de la mairie.

● **Déroulement de l'enquête :**

Le commissaire-enquêteur a tenu trois permanences en mairie pour y recueillir les observations des personnes intéressées ;

le mardi 28 septembre	de 14h00 à 18h00	à la mairie d'Issoudun
le jeudi 7 octobre	de 09h00 à 12h00	à la mairie de Saint-Aoustrille
le mercredi 13 octobre	de 14h00 à 18h00	à la mairie d'Issoudun

● **Réunions de travail et entretiens**

- Le vendredi 17 septembre 2021 le commissaire-enquêteur s'est rendu sur place pour une présentation du projet par le "Directeur de Projet" GRTgaz et une visite des différents lieux d'implantation sur les communes de Saint-Aoustrille et Issoudun.

● **Observations du public**

Aucune personne n'est venue formuler d'observation ni écrite ni orale pendant le déroulement des permanences.

Aucune observation n'est parvenue par courrier électronique.

Objectifs des travaux entrepris

GRTgaz souhaite moderniser son réseau de distribution de gaz sur les communes de Saint-Aoustrille et Issoudun en déposant une partie des installations existantes pour les remplacer par des équipements nouveaux correspondant aux dernières exigences réglementaires.

Dossier d'enquête

Le résumé non technique explique clairement les différents points importants du projet.

- Les grandes phases du chantier
 - Le planning prévisionnel
 - Le cadre réglementaire
 - Le volet environnemental
 - Les risques technologiques
 - Les servitudes associées aux canalisations de transport
-
- La déclaration d'utilité publique (DUP) est justifiée dans la pièce 2b page 7 et 8 principalement.

Les conclusions du rapport du commissaire enquêteur sont consignées sur un document séparé rattaché à celui-ci.

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Roland Renard



À Châteauroux, le 10 novembre 2021.

ANNEXES

● Parutions dans la presse :

La Nouvelle République
Vendredi 17 septembre 2021

La Nouvelle République
Vendredi 1^{er} octobre 2021

PREFECTURE DE L'INDRE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 3 septembre 2021, une enquête publique est prescrite du mardi 28 septembre 2021 à 14h00 au mercredi 13 octobre 2021 à 18h00 inclus, sur la demande présentée par la société GRTGaz en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction et d'exploitation de la canalisation de transport de gaz naturel ou assimilé en vue d'instaurer les servitudes d'implantation de l'ouvrage situé sur les communes d'Issoudun et de Saint-Aoustrille.

Le dossier complet est déposé en mairie d'Issoudun (commune siège de l'enquête publique) et de Saint-Aoustrille. Le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture de ces mairies.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur en mairies d'Issoudun et de Saint-Aoustrille ;
- par correspondance en mairie d'Issoudun, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête ;
- ou par courriel à l'adresse mail dédiée : pref-be-ep-dup-grtgazissoudun@indre.gouv.fr

Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture de l'Indre. Le dossier complet est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Indre :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Operations-d-amenagement-Declaration-d-Utilite-Publique-cessibilite-captages-autres/Declaration-d-Utilite-Publique-cessibilite>

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Raphaël BERNARD, Pilote de Projets, GRTgaz - Direction des Projets et de l'Ingénierie - 37 rue de la Brigade RAC, CS 12115 - ZI Rabion, 16021 ANGOULEME.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Limoges, M. RENARD Roland, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition des intéressés, aux jours et heures et lieux suivants :

- mardi 28 septembre 2021 de 14h00 à 18h00 à la mairie d'Issoudun
- jeudi 7 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Saint-Aoustrille
- mercredi 13 octobre 2021 de 14h00 à 18h00 à la mairie d'Issoudun

Des observations pourront être adressées au commissaire enquêteur, pendant toute la durée de l'enquête publique, en mairie d'Issoudun et de Saint-Aoustrille au plus tard le mercredi 13 octobre 2021 à 18h00 .

Les rapports, conclusions et avis du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la décision finale en mairies d'Issoudun et de Saint-Aoustrille, à la Préfecture de l'Indre, Bureau de l'Environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse mentionnée plus haut.

À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet pourra accorder ou refuser la déclaration d'utilité publique.

L'AURORE PAYSANNE - VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

L'AURORE PAYSANNE - VENDREDI 1ER OCTOBRE 2021

PREFECTURE DE L'INDRE

Enquête publique

Par arrêté préfectoral du 3 septembre 2021, une enquête publique est prescrite du mardi 28 septembre 2021 à 14h00 au mercredi 13 octobre 2021 à 18h00 inclus, sur la demande présentée par la société GRTgaz en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction et d'exploitation de la canalisation de transport de gaz naturel ou assimilé en vue d'instaurer les servitudes d'implantation de l'ouvrage situé sur les communes d'Issoudun et de Saint-Aoustrille.

Le dossier complet est déposé en mairie d'Issoudun (commune siège de l'enquête publique) et de Saint-Aoustrille.

Le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture de ces mairies.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur en mairies d'Issoudun et de Saint-Aoustrille ;

- par correspondance en mairie d'Issoudun, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête ;

- ou par courriel à l'adresse mail dédiée : pref-be-ep-dup-grtgazissoudun@indre.gouv.fr

Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture de l'Indre.

Le dossier complet est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Indre : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Operations-d-amenagement-Declaration-d-Utilite-Publiqueaccessibilite-captages-autres/Declaration-d-Utilite-Publique-cessibilite>

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Raphaël BERNARD, Pilote de Projets, GRTgaz - Direction des Projets et de l'Ingénierie - 37 rue de la Brigade RAC, CS 12115 - ZI Rabion, 16021 ANGOULEME.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Limoges, M. RENARD Roland, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition des intéressés, aux jours et heures et lieux suivants :

- mardi 28 septembre 2021 de 14h00 à

18h00 à la mairie d'Issoudun

- jeudi 7 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Saint-Aoustrille

- mercredi 13 octobre 2021 de 14h00 à 18h00 à la mairie d'Issoudun

Des observations pourront être adressées au commissaire enquêteur, pendant toute la durée de l'enquête publique, en mairie d'Issoudun et de Saint-Aoustrille au plus tard le mercredi 13 octobre 2021 à 18h00 .

Les rapports, conclusions et avis du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la décision finale en mairies d'Issoudun et de Saint-Aoustrille, à la Préfecture de l'Indre, Bureau de l'Environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse mentionnée plus haut.

À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet pourra accorder ou refuser la déclaration d'utilité publique

Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction et d'exploitation d'une canalisation de transport de gaz située sur les communes d'Issoudun et de Saint-Aoustrille